

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Décret du 25 novembre 2020 portant délégation de signature (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)

NOR : PRMX2032693D

Le Premier ministre,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 3411-13 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2014-322 du 11 mars 2014 relatif à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;

Vu le décret du 9 février 2017 portant nomination du président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives - M. PRISSE (Nicolas) ;

Vu le décret du 3 juillet 2020 portant nomination du Premier ministre,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation permanente est donnée à :

M. Nicolas PRISSE, médecin, président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;

Mme Valérie SAINTOYANT, administratrice civile hors classe, déléguée ;

M. Arnaud COVIN, attaché d'administration de l'État, chef du service administratif et financier,  
à l'effet de signer, au nom du Premier ministre, tous les actes relatifs aux affaires relevant de leurs attributions,  
à l'exclusion des décrets.

**Art. 2.** – Le décret du 14 mars 2019 portant délégation de signature (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 novembre 2020.

JEAN CASTEX